PIX PIASTRES PAR LIGNE.—payable six mois d'avance.

A cette abonnement, non sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra renoncer son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les [illegible] publiés en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison de [illegible] piastre par carré de chaque ligne pour la première insertion, et 30 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Le [illegible] le nombre d'insertions ne sera pas limité, [illegible] jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les [illegible] envoyés.

On [illegible] abonnements à l'année, [illegible] publier les avis, à des [illegible] raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins [illegible] à moins quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LIGNE DE PAQUEBOTS:

[illegible] vue de faciliter les communications entre [illegible] New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.

Les DEPARTS SERONT COMME SUIT :

NAVIRE LOUISVILLE.
CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
[illegible]	13 Octobre,
[illegible]	28 Décembre.
[illegible]	13 Mars,
[illegible]	28 Mai,
[illegible]	13 Août.

NAVIRE NASHVILLE,
CAPITAINE RATHBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
28 Décembre,	28 Octobre,
28 [illegible]	13 Janvier,
[illegible]	28 Mars,
28 [illegible]	13 Juin.
13 Octobre,	28 Août.

NAVIRE NATCHEZ,
CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Décembre,	13 Novembre,
[illegible]	28 Janvier,
[illegible]	13 Avril,
20 Août,	28 Juin,
20 Octobre,	13 Décembre.

NAVIRE CRÉOLE,
CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Janvier,	28 Novembre.
20 Mars,	13 Février,
5 Juin,	28 Avril,
20 Août,	13 Juillet,
5 Novembre,	28 Septembre

NAVIRE HUNTSVILLE,
CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Janvier,	13 Décembre.
5 Avril,	28 Février,
20 Juin,	13 Mai,
5 Septembre,	28 Juillet.
20 Novembre,	13 Octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont conçues avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens du tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et à plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour frêt ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabines. 10 nov.

POUR LE HAVRE.

Le navire français de première classe ZILIA, capit. G. Lavallée, ayant tout son frêt engagé, prendra des passagers, ce navire a une belle dunette qui offre des logements agréables aux passagers qui seront parfaitement bien traités par le capitaine Lavallée, s'adresser au capitaine, ou à

J. et L. GARNIER.

POUR BALTIMORE.

Le brick neuf fin voilier GRACCHUS, capitaine Moses, a besoin de l'équivalent de 200 barils pour compléter son chargement. S'adresser à bord, au-dessous de la rue de la Douane, ou à

HARRISON, BROWN et Co.
13 mars Rue Royale, No. 117.

POUR LA HAVANE.

La goélette HANNA, capitaine Granados, recevra du fret et des passagers pour le dit port : et partira sans faute dimanche, 17 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord.

13 mars—3

POUR NEW-YORK.

Le brick doublé et chevillé en cuivre, SHAMROCK, capit: Saml. Nichols, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

I. OGDEN & Co.
8 mars

POUR PHILADELPHIE.

Le navire paquebot OHIO, capitaine Garvin, maintenant en chargement sur la Levée, ayant une partie de son chargement engagée, et partira dimanche prochain. Pour fret ou passage, ayant des beaux immènagemens, s'adresser à bord, ou à

SAML. P. MORGAN & CO,
7 mars rue du Camp, No. 47.

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier, A. I. SARAH & CAROLINE, capit. Prince, partira le 15 courant. On peut y accommoder des passagers, s'adresser à bord, ou à

LINCOLN & GREEN.
7 mars

POUR MARSEILLES.

Il ne manque plus que 100 balles de coton pour compléter le chargement du beau bâtiment EDWARD, capitaine Gariel, s'adresser à

JULES LE BLANC,
6 mars rue Royale, No. 13.

POUR TAMPICO.

La belle goélette TAMPICO, capitaine Gird, ayant une partie de son chargement qui va à bord demain, sera expédié dans la semaine courant de cette semaine. Pour frêt ou passage, s'adresser à

J. DUFART,
6 mars rue Royale, No. 105.

A PRÊTER OU A LOUER.

Le brick ORBIT, doublé et chevillé en cuivre, capitaine James Smith, du port de 150 tonneaux, s'adresser à

J. OGDEN & CO.
6 mars

POUR TAMPICO.

La goélette ANNETTE, capitaine Hanna, ayant une partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à A. Baron, ou à

J. DUFART,
6 mars rue Royale, No. 16.

POUR MARSEILLE.

Le navire fin voilier EDOUARD, capt. Gariel, ayant son chargement engagé, sera expédié dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à

JULES LE BLANC,
28 fév rue Royale, No. 103.

A PRÊTER.—La goélette neuve SANTA-ANNA, doublée et chevillée en cuivre et construite à Baltimore, capitaine Fooks, du port de 58 ton. ou 600 barils, tirant 7 pieds et demi d'eau, fine voilière, à son premier voyage, en bon état. S'adresser à bord vis-à-vis la douane, ou à

HARRISSON, BROWN et Co.
15 fév.

A VENDRE.—La goélette pilot-boat EAGLE, du port de 53 tonneaux, construite à Baltimore en 1826, des meilleurs matériaux ; elle est doublée et chevillée en cuivre, ses voiles sont presque neuves ; elle est d'une marche remarquable, et de premier ordre. Pour les conditions, s'adresser au capit. Etchberger, à bord, ou à

HARRISON, BROWN & CO.
5 fév. Rue Royale, No. 117.

EN débarquement du navire [illegible], venant de Bordeaux, et mis en vente par Pan. LAFAYE, au domicile de MMs. Dufour & Dubois, rue de Chartres, vis-à-vis la Bourse, ou au magasin de M. Poichet Cougot, rue Royale:

VINS en barriques St.-Emilion, de 1822, 1825 et 1827, 1er. et 2ème. crûs ; dito Grave-Condat de 1931, 1er. dito en vannes, de St.-Emilion et Médoc, qualités [illegible] ordinaires ; dito blanc-doux Bergerac, 1819, 1ère qualité ; dito Grave-Barsac, de 1825, dito ; dito Frontignan.

EAU-DE-VIE de Cognac, en pipes ; ième vieille en barils ; Anisette surfine en pablins ; Champignons, Scops, &c. extra fins, qualité ; Eau de Cologne, Porcelaine et autres articles.

Vins, d'importations antérieures :—Vins St.-Emilion, de 1827, en barriques, qualité supérieure ; dito [illegible], do. do.; dito St.-Emilion, de 1825, en caisses ; [illegible] de Graves, Barsac et Bergerac, de 1825 et 1826.

PAN. LAFAYE.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des réclamations contre les [illegible] de feu le doct. W. W. Stewart et son épouse, de les produire au soussigné, sous dix jours de la date du présent, à l'expiration duquel délai un tableau de répartition sera fait, et les fonds distribués aux créanciers qui auront produit et qui auront prouvé leurs réclamations [illegible] et privilège respectifs. Par ordre de la Cour,

W. F. C. DUPLESSIS,
16 mars Rég. des Test.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régistre des Testaments.—Mardi, 18 avril 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Robert Brand, les esclaves et le terrain ci-après décrits, savoir :

1o. ABRAAM, nègre âgé de 15 ans ; 2o. CHARLES, nègre âgé de 12 ans; 3o. DICK, nègre âgé de 18 ans.

4o. Un TERRAIN situé dans le faubourg Ste. Marie, mesurant 54 pieds de face à la rue Hevia, entre les rues Carondelet et Baronne, avec 110 pieds de profondeur, plus ou moins, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions de la vente : Les esclaves, payable en tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois, et le terrain et les bâtisses, un tiers comptant, et la balance, en deux termes égaux d'un et deux ans ; le tout en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés devant Carlile Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs. 13 mars.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testaments.—Lundi 15 avril 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour compte de la succession de feu Allen Miner Forsythe, un nègre nommé LAKE, âgé d'environ treize ans.

Conditions de la vente—4 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque, spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS—Reg. des Tes.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Christy, not. public, aux frais de l'acquéreur. 11 mars

LE soussigné offre à vendre à des conditions avantageuses, les articles suivans:

50 boites prunes fraîches,
300 paniers huile pour salade,
150 demi paniers do., ayant droit au drawback,
15 balles ficelle, 15 barrilets cerises,
250 tierçons riz première qualité,
100 caisses tabac à chiquer, assorti,
60 barils eau de vie du pays, 60 do. genièvre,
100 barils vieux whiskey de Monongahela,
12000 gallons huile à lampe, 60 balles bouchons,
1000 caisses vin rouge, qualités assorties,
1000 rames papier pour enveloppe,
400 barriques vin rouge de Marseille, 50 de Bordeaux
100 barils vin sec, 100 do. do. doux,
400 barillets graisse, 120 paniers bouteilles,
100 boites thé, 50 sacs café, 100 caisses pipes,
25 caisses absynthe française,
100 do. concombres assortis,
100 do. blanc de baleine Nos. 4, 5 et 6.

F. H. PETITPAIN,
12 mars Encoignure des rues Chartres et Toulouse.

LAMPIONS.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre 50 grosses Lampions dans des boites de carton, contenant une quantité suffisante pour durer 6 mois; d'une qualité supérieure, donnant une belle lumière et consumant très peu d'huile. E. JOHNS & CO,

Rue de Chartres, No. 113, et encoignure du Camp et Commune. 12 mars.

PENSIONNAT DE JEUNES DEMOISELLES,
Dirigé par Madame GRANET.

MAISON de M. Landreaux, rue Royale, au coin de la rue St. Philippe.

Conditions :		
Pension, pour 10 mois,		$300
Demi-pension,	do.	200
Externat,	do.	100
Blanchissage,	do. (au choix des parens)	20
Harpe, par trimestre		30
Piano,	do.	21
Chant,	do.	21
Danse,	do.	21

Le cours d'études embrasse l'enseignement complet et simultané de la langue et de la littérature *françaises*, et de la langue *anglaise* ; l'écriture, le dessin, l'arithmétique, la géographie, la chronologie, l'histoire, les différens genres de couture, de broderie, de tapisserie et tous les petits ouvrages de fantaisie.

Les [illegible] sont fournis par l'établissement, moyennant $5 par mois.

Chaque élève apporte, au contrat, 2 paires de draps, [illegible] de laine, un couvre-pied blanc, 12 serviettes, [illegible] et une timbalie d'argent, un couteau de table, [illegible] cuillère suffisant.

La [illegible] classe et les cahiers se paient séparément.

La pension, la demi-pension et l'externat se paient par trois mois et d'avance, soit en espèces, soit en billets négociables.

Les enfans sont traitées avec cette douceur qui convient d'employer avec de jeunes personnes et il n'en se garde bien de frapper leurs jeunes esprits de terreurs vaines ou réelles, on s'abstient encore bien plus d'infliger la moindre punition corporelle.

Le succès toujours croissant de cet établissement, fondé tout récemment, et les progrès sensibles que les élèves ont déjà faits, dispensent d'entrer dans de plus grandes explications.

25 fév

CIRAGE CHIMIQUE FRANCAIS DE
M. LEONARD.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il se propose de ne plus rester qu'un mois à la Nelle-Orléans.

Une des plus utiles découvertes qui aient été faites pour entretenir, polir et conserver toute espèce de cuir, tels que bottes, souliers et harnais, et qui mérite le plus d'attirer l'attention du public, est certainement le *Luisant Royal*. Les différentes compositions actuellement employées pour polir les harnais, bottes et souliers, ont long-temps été le sujet de plaintes, en raison du mélange de vitriol, esprit de vin et de vinaigre dans leur préparation. Le soussigné a été assez heureux pour découvrir un procédé qui remplacera toutes ces compositions de grand prix, et qui non seulement a la vertu de conserver le cuir, mais encore de lui donner le noir le plus brillant et dans la moitié de la peine. Son utilité est déjà connue en France, en Angleterre (ou M. L. en a fourni 8 ans la famille royale) en Allemagne et dans les Etats-Unis, il a été approuvé par les plus éminents professeurs de chimie, qui en font usage et pour lequel il a reçu environ 1000 certificats.

Pour prévenir toute contrefaçon, M. L. a l'intention de n'ouvrir aucun dépôt, mais tous ordres qui lui seront adressés avant le 25 mars prochain, encoignure des rues de la Levée et de l'Hôpital, No. 2, café de New-York, seront formellement exécutés.

G. LEONARD.

P. S. Une grosse boîte contenant une quantité suffisante de cirage pour bottes et souliers, pour une année $2, do. pour harnais d'une voiture $3 25 fév—30

PARFUMERIE FRANCAISE de qualité supérieure, bougies, et fruits à l'eau de vie, (ayant droit au drawback) à vendre par

HARRISON, BROWN & CO.
9 fév No. 17, rue Royale.

CASSE—40 sacs Casse récemment reçus, et à vendre par MEDELICE THOMAS,
9 fév No. 77, rue de la Levée.

VIN D'OPORTO.—11 quarts de tonneaux du vin d'Oporto, de 1re. qualité; 40 caisses du même, rouge et blanc, à vendre par THOMSON & GRANT,
19 fév rue de la Vieille Levée, No. 41.

CAFE—700 sacs café, en débarquement et à vendre par J. THAYER & CO.
19 fév rue des Magasins, No. 29.

VINAIGRE DE VIN BLANC ET FIL DE CARET.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Ballochan, de Bordeaux, et offrent à vendre, 20 barils de vinaigre blanc et 6 boitesets de fil de carets assortis.

19 fév CARRIERE & BORDUZAT.

SOULIERS ET BOTTINES.—50 malles de souliers de marquis pour enfants, souliers et bottines pour femmes, souliers, bottines et escarpins pour hommes, pantoufles d'hommes et de femmes, en déchargement et à vendre par THOMSON & GRANT,
19 fév rue de la Vieille Levée.

GENIEVRE américain, eau de vie américaine et espagnole,—400 barils de genièvre de Baltimore qualité supérieure, fabrique de Campbell; 150 barils d'eau de vie américaine, 4me. qualité; 400 barriques d'eau de vie espagnole, en déchargement et à vendre par

THOMSON & GRANT,
19 fév rue de la Vieille-Levée, No. 14.

CE QU'ON A JAMAIS VU DE PLUS HEUREUX, A LA NELLE.-ORLEANS!!!

2 9 56 GROS LOT DE $12,000 ET
2 9 57 GROS LOT DE $10,000

furent tous deux achetés à mon bureau de la loterie du Chemin Public, classe No. 22, et ont été payés. Pour preuve de ce fait je renvoye les incrédules au directeur.

Cela prouve deux choses: la première que Ayers est un homme heureux, la seconde qu'il paye à présentation les billets gagnants. Il y aura des tirages de loterie tous les mardis, mercredis, vendredis et samedis pendant la saison.

LES GROS LOTS SERONT DE
$20,000 $16,000 $12,000 $10,000

Billet $4, demi-billet $2, quart de billet $1; toujours en vente en abondance chez le fortuné AYERS,

Vieille Levée, No. 40, près les Magazins Bleus.

N'oubliez pas le No. 40. 1 mars—

THOMAS C. NICHOLLS, avocat, se chargera de recouvrements et autres affaires relatives à sa profession, dans la paroisse d'Iberville et dans celles du second district judiciaire, composées de St. Jacques, l'Assomption, l'Ascension, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

On peut le trouver pendant la session de la législature de la chambre des représentans et à Donaldsonville le reste du temps. 6 mars

V. FORTIER & C. FORSTALL, ont formé une société, et continueront le même genre d'affaires, et au même domicile, sous la raison de *Fortier & Forstall.*

FORTIER,
FORSTALL,
6 mars—1m rue Conti, No. 13.

CARTES SUR ROULEAUX.—Le soussigné offre en vente en gros et en détail des CARTES américaines, fortement coloriées, sur rouleaux.—Aussi, la Déclaration d'Indépendance magnifiquement peinte.

25 fév B. S. SYLVESTER,
rue du Camp, No. 16

LEGISLATURE D'ETAT.

PREMIERE SESSION—11ME. LEGISLATURE.

JOURNAL DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

MARDI, 12 mars 1833.

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion de M. Dubuoy, ordonné qu'un congé de quelques jours soit accordé à M. Robin.

M. J. F. Canonge a donné avis que demain ou tout autre jour, il présenterait un bill intitulé "Acte relatif à la compagnie de pompiers de Columbia No. 1."

Sur motion de M. Medlox, ordonné qu'il lui soit permis de présenter le bill intitulé "Acte pour changer la ligne de division entre les paroisses d'Ouachita et de Catahoula," sans autre avis que celui donné avis.

Ce bill a subi sa première lecture, et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

La chambre s'est occupée du bill intitulé "Acte pour autoriser les juris de police des paroisses de St. Martin et de St. Landry a établir des districts d'élections et pour d'autres objets," lequel était sous considération quand on procéda hier à l'ordre du jour.

Sur motion de M. J. F. Canonge, ordonné que la considération ultérieure de ce bill soit renvoyée à demain.

Sur motion de M. Hoa, ordonné que la chambre s'occupe du bill venu du sénat et intitulé "Acte pour autoriser le paiement d'une certaine somme à certaine personne."

Sur motion, ordonné que le dit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

ORDRE DU JOUR.

La résolution venant du sénat, et relative à l'autorisation donnée au comité de conférence, nommé sur les amendemens au bill intitulé "Acte pour amender l'acte pour autoriser la construction d'un pénitentiaire et pour d'autres objets," de prendre de nouveau en considération la 4ème. section du dit acte, quoiqu'elle ait déjà été adoptée par les deux chambres," a subi sa seconde lecture.

L'orateur a déclaré que cette résolution n'était pas à l'ordre. En conséquence elle a été rejetée.

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat.

Le bill venu du sénat, et intitulé "Acte pour amender l'acte intitulé "Acte pour incorporer les souscripteurs à la Banque de l'Union de la Louisiane, et pour expliquer la dixième section du dit acte" a subi sa première lecture.

Sur motion de M. Voorhies (des Avoyelles,) ordonné que ce bill soit renvoyé à un comité spécial de trois membres; et l'orateur a nommé Messrs. Voorhies (des Avoyelles) Garland et Bienvenu, membres du dit comité.

Le bill intitulé "Acte supplémentaire aux divers actes incorporant la ville des Opelousas" a subi sa seconde lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une troisième fois.

Un message du sénat, par M. Davis, son secrétaire informant la chambre que le sénat a donné son concours avec des amendemens, (tant au corps qu'au titre) du bill intitulé "Acte accordant certains pouvoirs au juri de police de la Pointe Coupée."

Le concours de la chambre est demandé aux dits amendements.

La chambre a adopté ces amendements avec quelques sous amendements:

Le greffier a été chargé d'en informer le sénat, et de demander son concours aux sous amendemens susdits."

Par le même message la chambre a été informée que le comité d'enrôlement du sénat, ayant rapporté comme dûment enrôlés les bills intitulés "Acte pour autoriser le maire, aldermen, et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, à vendre certaine propriété y mentionnée;" et "Acte relatif aux juris servant dans la Cour Criminelle du 1er. district."

Le président du sénat y a apposé sa signature.

M. Voorhies (des Avoyelles) rapporteur du comité d'enrôlement, a rapporté qu'il avait présenté, ce jour, à la sanction du gouverneur, les bills ci-dessus mentionnés.

Un message du gouverneur, par M. Verlon, son secrétaire privé, informant la chambre que le gouverneur, a ce jour, approuvé et signé les bills intitulés "Acte pour voyant à un recensement des votans dans l'état," [illegible] supplémentaire à l'acte accordant à S. Vanwikle le privilège exclusif de tenir un ferry sur le Mississipi, dans les paroisses de la Pointe Coupée et d'Ouest Féliciana."

Le bill intitulé "Acte pour fixer la compensation allouée aux assesseurs dans toutes les paroisses de l'état de la Louisiane," a subi sa troisième lecture.

Sur motion, ordonné que ce bill soit pris en considération, section par section.

Sur motion de M. Garland, la chambre s'est formée en comité général pour s'occuper de la 1ère section et M. J. F. Canonge a été appelé au fauteuil.

Après quelques instants, sur motion de M. Voorhies (des Avoyelles), le comité général s'est levé et l'orateur ayant repris son siège, M. J. F. Canonge a rapporté que le comité général avait en sous considération, le section ci-dessus mentionnée, l'avait adoptée avec quelques amendemens, et aussi, une section additionnelle.

La chambre s'est occupée des dites sections et les a adoptées.

Les diverses autres sections ayant été également adoptées.

Sur motion, ordonné que le dit bill passe.

Sur motion de M. J. F. Canonge, ordonné que le titre soit amendé, en y ajoutant, "et pour d'autres objets."

Le greffier a été chargé de demander le concours du sénat au dit bill.

Le bill intitulé "Acte pour amender l'acte intitulé acte pour incorporer la compagnie de navigation du bayou Bœuf et pour d'autres objets", approuvé le 15 mars 1830, a subi sa 3ème. lecture.

Sur motion, ordonné que le bill soit pris en considération section par section.

Sur motion de M. Nicholls, ordonné que la 1ère section de ce bill soit rejetée.

M. Garland a présenté la résolution suivante comme substitut au reste de ce bill.

"Résolu par le sénat et la chambre des représentans que les directeurs de la compagnie de navigation du bayou Bœuf, nommés par l'état, sont par le présent requis de faire tous leurs efforts, pour faire commencer les travaux du dit bayou à son embouchure et à les continuer en remontant vers sa source, autant que les fonds de la dite compagnie le permettront; les dits travaux devant être commencés avant, ou au 1er. septembre prochain."

Ce substitut a été rejeté.

Un message du sénat, par M. Davis son secrétaire, informant la chambre que le comité d'enrôlement du sénat ayant rapporté comme dûment enrôlé le bill intitulé "Acte pour incorporer deux compagnies de chemin à coulisses dans la paroisse des Rapides;" la signature de l'orateur y est demandée.

Le bill intitulé "Acte pour augmenter les salaires de l'avocat général de l'état de la Louisiane" a subi sa 3e. lecture.

Sur motion, ordonné que la chambre se réunisse en comité général pour prendre en considération la 1ère. section de ce bill, M. Voorhies (des Avoyelles) a été appelé au fauteuil.

Après quelques instants, sur motion de M. Hoa, le comité général s'est levé, et l'orateur ayant repris son siège, M. Voorhies, en sa qualité de rapporteur, a rapporté que le dit comité s'était occupé de la section ci-dessus mentionnée, et l'avait adoptée.

La chambre a pris en considération cette section, elle se lit comme suit:

Il est décrété &c. "Qu'il sera alloué à l'avocat général de l'état de la Louisiane, un salaire de trois mille piastres, par an, au lieu de celui qui lui est accordé."

M. Nicholls a fait la motion que la chambre rejette cette section.

Sur l'adoption de cette motion, M. B. Z. Canonge a demandé l'appel nominal, et il a paru que MM. Barrow, Breau, Brown, Dyer, Garland, Johnson, Jones, Lagarde, Léonard, Maddox, McRae, Nicholls, Sybley et Thibodeaux avaient voté dans l'affirmative—14 oui.

Et que MM. Bouligny, Bullard, J. F. Canonge, B. Z. Canonge, Carpentier, Chinn, Dupré, Grymes, Guillet, Hoa, Horton, Legendre, Marigny, Morgan, Malhellan, Patton, Roussel, Voorhies (de Lafayette), Voorhies (des Avoyelles) et Watkins avaient voté dans la négative—20 non.

En conséquence cette section a été adoptée.

Sur motion, ordonné que le dit bill passe et conserve son titre primitif.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

Sur motion de M. Chinn, ordonné que la chambre se dispense de ses règles et procède à la troisième lecture du bill intitulé "Acte pour amender les actes maintenant en force et relatifs à l'introduction des esclaves."

Sur motion, ordonné que ce bill soit pris en considération section par section.

Pendant la discussion de ce bill, sur motion, ordonné que la chambre s'ajourne à demain.

AVIS.—Le soussigné s'étant décidé à faire un voyage en France, prévient le public qu'il fermera ses classes à la fin de ce mois. Il remercie les personnes qui lui ont accordé leur confiance, pendant les trente années durant lesquelles il a porté ses soins à la jeunesse de cette ville, et il les prie de croire qu'il a fait tout ce qui dépendait de lui pour s'en rendre digne.

15 mars—3f GME. A. AUDEBERT.

ACTIONS de la Banque de Cité à vendre par

F. PERRET,
15 mars No. 50 rue Toulouse.

MAIS EN EPIS.—400 barils Mais du pays, en épis, récemment reçus et à vendre par

MEDELICE THOMAS,
15 mars No. 77 rue de la Levée.

LE soussigné connaissant un peu la plantation des cannes à sucre, désirerait un emploi sur une habitation, il s'emploiera comme gérant ou majordom; il connaît l'agriculture l'ayant vu pratiquer dès son enfance chez lui, ainsi que pour le jardin potager; il sait lire, et connaît l'arithmétique et l'algèbre, cette dernière jusqu'aux équations.

Pour de plus amples informations, s'adresser chez Mr. Guillaume, restaurateur.

H mars

JACQUES GALTIER.

VIN DE MALAGA.

100 BBLS. Vin de Malaga sec, 100 do. de 18 gallons, do. 100 bbls. vin Malaga doux, ayant droit au drawback, à vendre par

CARRIERE & BORDUZAT,
14 mars rue St. Louis, No. 11.

VENTES PAR LE MINISTERE DES MARTELLS.

PAR MARC L. M'COY.

IL sera vendu vendredi, 5 avril prochain, la propriété de M. John M. Bach.

1o. Un terrain rue Tchoupitoulas, ayant 60 pieds de face sur la dite rue, sur 210 pieds 2 pouces de profondeur, avec toutes les bâtisses, se composant d'une maison d'habitation, neuve, construite en cypres et briques entre poteaux, contenant 4 grandes chambres, 8 cabinets, galerie et grenier : aussi un excellent écurie, bâti en cypres, pour 18 chevaux, avec un grenier pouvant contenir 400 balles de foin; cuisine, chambre des domestique, grenier pour 50 nègres, cuisine de nègres, maison à fumer et remise, et un bâtiment à 2 étages pour hopital (de cypres) avec une grande chambre y attachée et pouvant contenir 2000 barils de mais : toutes ces constructions datent du mois de juin dernier. Le dit lot est situé à environ 150 pieds du magasin neuf de M. Cha. Byrnes. Il n'est pas nécessaire de parler hautement de cette propriété ; les amateurs jugeront d'eux-mêmes. Elle est dans la partie le plus populeuse du faubourg et en haut et jouit en même temps de tous les privilèges de la batture du faubourg Lacourse.

Conditions : un quart comptant, un quart à 6 mois, un quart à 12 mois et un quart à 18 mois, en billets endossés à satisfaction.

2o. Un terrain situé à l'encoignure des rues St. Jean Baptiste et de l'Orange, faubourg Lacourse, ayant 60 pieds sur la première et 120 pieds sur la seconde, il est situé dans le 8ème. ilet, à partir de la rivière et une des meilleures encoignures de ce faubourg. Le terrain est élevé et des banquettes nouvelles y sont attachées, il joint la propriété de M. T. R. Hyde, et est juste en face la propriété appartenant actuellement à M. John Byrne, maintenant à M. Fitz Williams. Le dit lot est aussi vendu avec le privilège de la batture.

Conditions : un quart comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

3o. Un lot d'encoignure mesurant 60 pieds sur la rue Annonciation et 120 sur la rue Richard, faubourg Lacourse. Il y a sur le dit lot, une maison et une cuisine, il est situé dans le même ilet que la nouvelle maison de M. Boeker et en face M. McNair ; il est près de la rivière et jouit du privilège de la batture.

Conditions : un quart comptant, la balance à 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction.

4o. Un lot d'encoignure mesurant 27 pieds 4 pouces sur la rue Tchoupitoulas et 127 pieds 10 pouces sur la rue Louise, il joint la propriété de M. D. Paulding, d'un côté et celle de M. Sloane, par derrière.

Conditions : l'acheteur se chargera du paiement de 3 billets, savoir : $1833,33 payable le 19 octobre 1833, $1833,33 le 16 février 1834, $1833,33 le 16 aout 1834, et la balance 2 ans après la date de la vente, en billet endossés à satisfaction.

5o. Un lot situé au faubourg Lacourse entre les rues du Camp et des Magasins, ayant 50 pieds de face rue Lacourse et 160 de profondeur, il est situé dans l'Ilet où est la maison de M. John Green, et joint d'un côté la propriété de M. Purdon et de l'autre celle de G. Vance ; c'est le plus très-haut et bien situé pour une résidence particulière.

Conditions : 1 et 2 ans de crédit en billets endossés à satisfaction.

6o. Un lot situé au faubourg Saulet, mesurant 35 pieds 3 pouces de face sur la rue Joséphine et 58 pieds 7 pouces de profondeur.

7o. Un lot attenant au No. 6, de la même dimension.

8o. Un lot formant l'encoignure des rues Joséphine et St. Thomas, il a 100 pieds sur la première et 49 pieds 4 pouces sur la seconde, il joint par derrière le lot No. 7.

9o. Un lot joignant le No. 8, mesurant 29 pieds 3 pouces sur la rue St. Thomas et 100 de profondeur, les lots sont bien situés et presque en face la propriété de M. Joseph Henderson, rue Tchoupitoulas, maintenant occupée par Isaac Baldwin et dans le voisinage de la presse à coton à vapeur de la Nouvelle-Orléans. Conditions : 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, la moitié payable le 1er. février 1834 et l'autre moitié le 1er. février 1835.

10. Un lot dans le faubourg Lafayette, ilet No. 17, entre les rues Jackson et Philippe, mesurant 32 pieds 3 pouces sur la rue du Chêne et 120 de profondeur.

11. Un lot à l'encoignure des rues Philippe et du Chêne, ayant 33 pieds 3 pouces de face sur la rue du Chêne, et 120 pieds sur la rue Philippe et joint le lot No. 10.

12. Un lot joignant le lot No. 11, mesurant 40 pieds de face sur la rue Philippe et 120 de profondeur.

13. Les mêmes dimensions que le lot No. 12 et y attenant, joint par derrière par la propriété de Buisson et autres.

14. Un lot mesurant 31 pieds 3 pouces de face sur la rue des Lauriers et 120 de profondeur, joignant par derrière le lot No. 13.

15. Joint les lots No. 12 et 14 à l'encoignure des rues Philippa et Laurier, mesurant 38 pieds 3 pouces sur la rue Laurier et 120 pieds de profondeur. Les dits lots sont tous entourés d'une nouvelle palissade, sont dans un voisinage populeux et il y a différentes bâtisses qui s'élèvent sur le dit ilet, c'est le 8ème. à partir de la Levée.

Conditions : 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction ou un quart payable comptant, sans demande d'endossement.

16. Un lot No. 15, ilet No. 5, faubourg Livaudais, rue de Washington, sur laquelle il mesure 44 pieds 6 pouces de face 125 de profondeur, il joint sur le haut par derrière la propriété de J. B. Byrne et de l'autre par celle de T. B. Hyde et E. Johns et Evans. Ce lot est dans le voisinage immédiat de l'endroit où le chemin à coulisse doit passer.

Conditions : 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction. Les plans des différents lots seront exposés à la Bourse, une semaine avant la vente. 16 mars.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu mercredi, 20 mars prochain, à la Bourse Hewlett, à midi,

2 superbes TERRAINS, parfaitement situés étant à 2 ou 3 ilets, du chemin à coulisse, et dans l'endroit où probablement sera fait le bassin projeté. Le premier mesure 50 pieds de face à la rue Bons Enfans, entre les rues d'Espagne et Poètes, sur 120 de profondeur, mesure française. Il est parfaitement entouré, il existe sur le dit terrain, une petite maison, bâtie depuis environ un an, composée de neuf chambres, avec cheminées, puits, latrines, &c.

Conditions pour ce terrain, 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Le second est situé dans la rue Morales, entre les rues Mandeville et d'Espagne, à deux ilets seulement du chemin à coulisse, mesurant 50 pieds de face à la dite rue Morales, sur 118 de profondeur, mesure française.

Conditions : L'acheteur se mettra à la place du vendeur pour payer $40 en avril prochain, $40 en avril 1834 et $40 en avril 1835, et la balance à 6 mois, en un billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront chez H. Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 14 mars.

PAR ISAAC L. M'COY.

MR. ED. GOTTSCHALK étant sur le point de quitter ce pays, fera vendre, mardi 19 mars, à la bourse Hewlett, à midi, le reste de ses propriétés à des termes libéraux, et sans réserve, savoir :

Deux Terrains dans la rue Tchoupitoulas, entre les rues Céleste et des Religieuses, avec les constructions qui sont dessus—Deux do dans la rue Bacchus, près le bassin du nouveau Canal.—Deux do dans la rue des Dryades do do.

Deux do sur la batture du faubourg Livaudais, contigus à l'encoignure de la rue Sixième.

Quatre do sur la Levée, en face le lot ci-dessus, et attenant aux nouvelles bâtisses de M. Nisson.

Un do derrière le lot ci-dessus.

Quatre ilets do. dans le faubourg Livaudais, Nos. 29, 127, 136 et 155, divisés en lots.

Douze Terrains dans la continuation des rues Poydras et Perdido.—Huit do sur le Chemin à Coulisses, le 8ème. et à partir de la rivière.

Vingt-deux do sur le Chemin à coulisses, quelques ilets plus bas.

Un do dans la rue des Français, entre les rues Craps et Amour, avec les bâtisses qui sont dessus.

Trois do dans la rue de l'Union.

Six do. rue des Français, encoignure de la rue Girod.

Trois do. rue Villeré, entre les rues Dumaine et St. Philippe.

Une maison et terrain, encoignure des rues de l'Hôpital et de Bourgogne, produisant un revenu de près de $1200 par an.—150 Terrains dans la ville de Magnolia.

Une pièce de terre dans l'état d'Illinois de 160 acres.

Une do dans l'état de Missouri, de 160 acres.

Les détails sur les propriétés ci-dessus seront donnés sur catalogues avant la vente.

Et Lundi, 25 mars, au même lieu, à midi, les esclaves suivants, étant tous de bons domestiques, et entièrement garantis, savoir :

MARGUERITE, â